



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024 ÉCOLE SAINT-PAUL-APÔTRE

Séance ordinaire du conseil d'établissement de l'École Saint-Paul-Apôtre, tenue le 30 janvier 2023 de 18h30 à 21h05.

Sont présents :

M. Virgile Lautier, parent
M. Dominic Boudreau, parent
Mme Marie-Pier Déry, parent
Mme Marie-Claude Jacques, parent
M. Karim Belmokhtar, parent
Mme Valérie Cantin, enseignante
Mme Josianne Miljour, personnel de soutien (orthophoniste)
M. Andy Marois-Martinez, classe principale au service de garde
Mme Francine-Dominic Gauthier, directrice

Étaient absents :





Mme Sam Chanrasmey, enseignante francisation
M. Yan Drolet, personnel de soutien, TES
M. Karim Belmokhtar, parent

Ouverture de la séance

1. Mot de bienvenue

À 18h35, la direction déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les membres présents forment un quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Durée	1. Mot de bienvenue
5 min.	2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 
5 min.	3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 A. Maternelles 4 ans-Volet parents  B. Budget du CÉ 23-24  C. La fondation des petits bonheurs d'école (brunch-bénéfice)
	Points de décision :
15 min.	4. Reddition de comptes 22-23 

5 min.	5. Confirmation d'approbation des modalités d'application de la directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves à compter de janvier 2024. 📄
5 min.	6. Fermeture du service de garde pendant la relâche 2024
10 min.	7. Grille-matières 2024-2025 📄📄
10 min.	8. Sorties éducatives 📄
10 min.	9. Révision du calendrier des rencontres du CÉ
	10. Consultation redécoupage de bassin - Limoilou
	Points de consultation :
10 min.	11. Critères de sélection de direction d'établissement 📄
	Points d'information :
10 min.	12. Nouvelle procédure de traitement des plaintes !
5 min.	13. Médailles de la persévérance scolaire
10 min.	14. Plan de rattrapage scolaire 📄
10 min.	15. Agrandissement de l'école et redécoupage des bassins des écoles
20 min.	16. Vécu de l'école A. Éclipse solaire du 8 avril 2024 B. Sécurité routière C. Les tigres de Saint-Paul-Apôtre D. Gestion des matières résiduelles (Vigie environnementale)
5 min.	17. Informations du service de garde
10 min.	18. Mot du représentant au comité de parents
5 min.	19. Mot du représentant de la communauté
	20. Autres sujets :
	21. Levée de la séance

3. Adoption et suivis du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

CE-23-24-09

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS MODIFICATIONS

Suivis

- a. Maternelles 4 ans-Volet parents – dépôt des dates des ateliers.
- b. Budget du CÉ 23-24 – détail des dépenses.
- c. La fondation des petits bonheurs d'école (brunch-bénéfice)
- 4 billets ont été achetés et une personne du CÉ a participé avec sa famille.

POINTS DE DÉCISION

4. Reddition de comptes 22-23

CE-23-24-10

- Écart négatif fournitures et matériel didactique : -4772 \$
- Écart négatif informatique d'enseignement : -3631 \$ Cette situation s'explique par la hausse des coûts reliés aux logiciels de sécurité qui sont administrés centralement par le Centre de Services. Les coûts sont répartis en fin d'année entre chacune des écoles.
- Écart négatif services complémentaires : -11 309 \$
- Cette situation s'explique par la hausse des frais pour le transport scolaire des activités parascolaires.
- Écart négatif pour les différents postes liés au service de garde : - 10 000 \$ approximatif. - Ajout de personnel pour respecter les ratios des groupes.
- Déficit des coûts 22-23 explicable en grande partie par les services supplémentaires embauchés à la suite de l'accueil d'une cinquantaine d'enfants issus de l'immigration.

Point de suivi

Questionnement du CÉ concernant le budget révisé informatique d'enseignement à un budget *ajusté* diminué à 2 ?

Mme Gauthier fera un suivi à la prochaine rencontre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Confirmation d'approbation des modalités d'application de la directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves à compter de janvier 2024.

- Une règle plus sévère qui prohibait la possibilité d'amener un cellulaire à l'école était déjà existante à l'école, le libellé sera mis à jour pour répondre à la demande du ministère de l'Éducation.
- Les modalités d'application seront discutées avec l'équipe-école dans la prochaine assemblée générale de l'équipe-école.

Point de suivi

Mme Gauthier assurera un suivi pour adoption au prochain CÉ suite à une prochaine assemblée avec l'équipe-école

6. Fermeture du service de garde pendant la relâche 2024

CE-23-24-11

- Il est demandé que le service de garde soit fermé durant le relâche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS MODIFICATIONS

7. Grille-matières 2024-2025

CE-23-24-12

- La grille-matière 2024-2025 est reconduite sans modification. Démarche au début de l'année scolaire 2024-2025 pour révision la grille-matière 2025-2026, plus précisément en ce qui a trait à l'anglais enrichi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS MODIFICATIONS

8. Sorties éducatives

CE-23-24-13

- Sortie à la Ronde 17-18 juin pour le 3^e cycle : présentation d'un scénario de deux journées. Il y aura une compensation d'une demi-journée pour les enseignants. Environ 60 élèves y participeront. Les enfants qui ne participent pas à l'activité resteront à la maison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS MODIFICATIONS

9. Révision du calendrier des rencontres du CÉ

CE-23-24-14

- Le calendrier actuel prévoit la prochaine rencontre du CÉ le 2 avril.
- Le projet de redécoupage des écoles du bassin du secteur Limoilou doit être approuvé le 15 mars.
- Le projet éducatif sera déposé au Centre de services scolaire avant d'être déposé au mois d'avril 2024.

Proposition confirmée d'ajouter un prochain CÉ le 12 mars.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ SANS MODIFICATIONS

10. Consultation redécoupage de bassin - Limoilou

Ce point n'a pas été traité.

Point de suivi : Discussion lors du CÉ du 12 mars prochain.

POINTS DE CONSULTATION

11. Critères de sélection de direction d'établissement

M. Virgile Lautier rédigera une lettre pour le mois de mars pour les critères de sélection des directions d'école et transmettra cette lettre au Centre de services scolaire.

POINTS D'INFORMATION

12. Nouvelle procédure de traitement des plaintes !

- Sera communiqué dans l'info-parents.
- Le lien est disponible depuis juin 2023 sur le site Web de l'école.

13. Médailles de la persévérance scolaire

- 14 élèves (1 par groupe) recevront cette médaille. Six médailles du CSS, le coût des 8 médailles supplémentaires sera assumé par l'école.
- Les modalités entourant les diplômes seront amenées par Mme Gauthier à l'équipe-école et discutées dans le cadre du projet éducatif.

14. Plan de rattrapage scolaire

- Les enseignants vont identifier les enfants ainsi que les mesures de soutien.
- Près de 68 000 \$ sont rendus disponibles par le MEES. Une trentaine d'heures par classe seront offertes en services aux élèves; aide aux devoirs, rattrapage, aide à la classe, etc. Une communication sera acheminée aux parents.
- Les parents seront informés des activités du plan de rattrapage et des activités d'aide aux devoirs en fin de journée.
- L'étape se terminera le 22 mars. La soirée de rencontre des parents sera le mercredi 3 avril. Il y aura donc des examens après la semaine de relâche.

15. Agrandissement de l'école et redécoupage des bassins des écoles.

Les travaux débuteront dans la 3e ou 4e semaine de mars. Conséquemment, le stationnement des employés ne sera plus disponible. Le personnel devra stationner dans les rues avoisinantes. La direction est en communication avec la ville de Québec pour avoir une tolérance de stationnement dans certaines rues. Il sera possible en mai et juin d'aller stationner au CFP de Limoilou, car les cours seront terminés. L'accès au chantier des camionneurs sera du côté de l'ancienne bâtisse de la Pétanque.

Des enjeux de sécurité sont anticipés. Il a été demandé à la ville de prévoir, avant le début des travaux, un plan pour la circulation des écoliers et des parents et le diffuser en n'oubliant pas les résidents du secteur.

16. Vécu de l'école

a. Éclipse solaire du 8 avril 2024

- Le Centre de services scolaire va donner des indications plus claires aux écoles pour l'achat de lunettes.

b. Sécurité routière

- La demande de subvention de 3000 \$ pour 2024-2025 devait être faite avant le 31 décembre, malheureusement ça n'a pas été possible cette année.
- Mme Gauthier doit vérifier s'il reste de l'argent des années antérieures.
- Valider pour une implication possible de l'OPP puisqu'actuellement M. Virgile Lantier est le membre du comité.

- Les règles de sécurité pour le débarquement des enfants seront rappelées dans le prochain info-parents.

c. Les tigres de Saint-Paul-Apôtre :

- Ils ont remporté la médaille d'or, une première à St-Paul-Apôtre.
- Le CÉ tient à faire une mention de remerciement à Mathieu Rousseau.
- Ces éléments d'informations sont à mettre dans l'info-Parents. Virgile rédige un mot et le transmet à Mme Gauthier.
- Relève à prévoir pour les prochaines années.

d. Gestion des matières résiduelles (Vigie environnementale)

17. Informations du service de garde

Aucun.

18. Mot du représentant au comité de parents

Aucun.

19. Mot du représentant de la communauté

Aucun.

20. Autres sujets :

Aucun.

21. Levée de la séance

CE-23-24-15

À 9h05 l'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Francine-Dominic Gauthier, directrice

Virgile Lautier, président